

Aménagement de la plateforme de recherche Onco-Phéno-Screen
SORBONNE UNIVERSITE



SORBONNE UNIVERSITE

18 rue de la Sorbonne – 75005 Paris

Adresse postale : 1 rue Victor Cousin – 75230 – PARIS CEDEX 5

**Travaux d'aménagement de la Plateforme de
recherche Onco-Phéno-Screen sur le Campus des
Cordeliers situé au 15 rue de l'école de Médecine 75
006 PARIS**

DOSSIER DCE

CCTP

Cahier des clauses techniques particulières

LOT N° 04 : PAILLASSES & SORBONNES



BEITHA SARL
60 Avenue Clément Ader 59 118 Wambrechies
Tel 03.20.16.02.89
Email : beitha@beitha.fr

**Aménagement de la plateforme de recherche Onco-Phéno-Screen
SORBONNE UNIVERSITE**

SOMMAIRE

I. PRINCIPE GENERAL	3
1.1 PRESCRIPTIONS PAILLASSES.....	3
II. DESCRIPTION DES OUVRAGES : PAILLASSES	5
2.1 DEPOSE PAILLASSES EXISTANTES.....	5
2.2 DEPOSE SORBONNE EXISTANTE.....	5
2.3 REPOSE DES PAILLASSES	5
2.4 REPOSE SORBONNE EXISTANTE.....	5
2.5 POSE PAILLIASSES SECHES.....	6
2.6 TRANCHE OPTIONNELLE	6
III. DOE UNIQUE GENERIQUE.....	7

Aménagement de la plateforme de recherche Onco-Phéno-Screen SORBONNE UNIVERSITE

I. PRINCIPE GENERAL

1.1 PRESCRIPTIONS PAILLASSES

NORMES ET RÉGLEMENTS

Les documents de base auxquels l'entrepreneur doit se référer, tant pour la qualité et les caractéristiques des matériaux que pour l'exécution, sont les suivantes :

- Le Cahier des charges des travaux de menuiserie bois. DTU n° 36.1 ;
- Le Cahier des charges des travaux de Plomberie sanitaires pour bâtiments à usage d'habitation. DTU n° 60.1 ;
- Le Cahier des charges des installations de plomberie sanitaire et installations d'évacuation des eaux pluviales. DTU n° 60.11 ;
- Le Cahier des Charges Canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié : Eau froide avec pression. D.T.U. n° 60.31 ;
- Le Cahier des charges canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié : Évacuation d'eaux usées et d'eaux vannes. DTU n° 60.33 ;
- Le Cahier des charges canalisation en cuivre – Distribution d'eau froide et chaude sanitaire, évacuation d'eaux usées, d'eaux pluviales, installations de génie climatique. DTU n° 60.5 ;
- Les normes françaises.

NATURE DES BOIS

La norme NF B 50.001 "bois nomenclature" sert à définir les appellations commerciales ou scientifiques des essences utilisées, et fait foi en cas de contestation à ce sujet.

QUALITÉ DES CONTREPLAQUÉS ET PANNEAUX DE PARTICULES

Tous les ouvrages exposés aux intempéries ou à une humidité ambiante, (état hygrométrique supérieur à 80 %), seront obligatoirement, soit de qualité CTBX pour les contreplaqués, soit en panneaux de particules fabriqués pour emploi en milieu humide.

Le choix des panneaux de particules doit être adapté aux types de finition et placage demandés. Sauf dérogation apportée en cours de description, le contre-plaqué est de qualité "standard".

DIMENSIONS ET DÉBITS DES BOIS

Les dimensions de débit des bois portées sont, soit les dimensions commerciales, soit lorsqu'il en est fait mention, les cotes "finies". Il appartient à l'entrepreneur d'augmenter les sections portées, et ce, sans supplément de prix, s'il les juge insuffisantes pour assurer la bonne tenue de ses ouvrages.

CONTRÔLE DE L'HUMIDITÉ DES BOIS

Le séchage (naturel ou artificiel) doit être effectué par des procédés, et dans des conditions n'altérant ni l'aspect, ni les propriétés des bois.

Le contrôle de l'humidité des bois est effectué suivant les dispositions de l'article 4.01 du DTU n° 36.1.

Les menuiseries intérieures, distributions, exceptées, ne doivent être posées que lorsque l'état hygrométrique du local et l'humidité du bois est conforme aux stipulations de l'article 4.012 du DTU n° 36.1.

Aménagement de la plateforme de recherche Onco-Phéno-Screen SORBONNE UNIVERSITE

Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par le DTU, sont à la charge du présent lot.

PAREMENTS

Sauf dérogation, les parements apparents doivent être affleurés et poncés. Il ne doit subsister, sur ces parements, aucune trace de sciage, flaches ou épaufrures.

ASSEMBLAGES

Toutes les menuiseries sont à assembler, le type d'assemblage est laissé à l'initiative de l'entreprise. Les modalités d'exécution des assemblages sont précisées à l'article 3.13 du D.T.U. Les assemblages cloués sont interdits.

ENTAILLES POUR FIXATION DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

Toutes les entailles pour fixation des pièces de quincaillerie sont dues au forfait, ainsi que les réservations pour passage des canalisations et des robinetteries.

PROTECTION CONTRE LES REPRISES D'HUMIDITE

Les impressions, (sauf dans les cas où la finition est due au présent lot), incombent au peintre.

FIXATION DES OUVRAGES DANS LES MAÇONNERIES

Les bâtis d'ossature seront fixés dans les maçonneries par pattes à scellement, lardis de clous, ferrures spéciales ou tout autre dispositif, en nombre et force appropriés.

JEUX

L'entrepreneur du présent lot doit, jusqu'à la réception des travaux, tous les jeux sur ses ouvrages ainsi que les travaux de dépose et repose en découlant.

STOCKAGE SUR CHANTIER

Toutes les fournitures doivent être stockées dans un local ventilé, à l'abri des intempéries.

Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par le DTU, sont à la charge du présent lot.

Tous les ouvrages livrés finis, (lamifiés, stratifiés), sont à livrer sur le chantier, sous emballage plastiques.

**Aménagement de la plateforme de recherche Onco-Phéno-Screen
SORBONNE UNIVERSITE**

II. DESCRIPTION DES OUVRAGES : PAILLASSES

2.1 DEPOSE PAILLASSES EXISTANTES

L'entreprise du présent lot devra la dépose soignée des paillasses existantes (sèches et humides).

Lors de la dépose l'entreprise devra signaler à la MOE et à la MOA toutes pièces détériorés ou manquantes sur les paillasses existantes.

Les paillasses seront stockés dans un local mis à disposition de la MOA.

L'entreprise prévoira la protection des paillasses (cloison en panneau aggloméré de bois, film polyane, plaque de bois, affiches, rubalise etc....)

Toute dégradation, perte ou vol sera à charge de l'entreprise.

2.2 DEPOSE SORBONNE EXISTANTE

L'entreprise du présent lot devra la dépose soignée de la sorbonne existante.

La sorbonne sera stockée dans un local mis à disposition de la MOA.

L'entreprise prévoira la protection de la sorbonne (cloison en panneau aggloméré de bois, film polyane, plaque de bois, affiches, rubalise etc....)

Toute dégradation, perte ou vol sera à charge de l'entreprise.

2.3 REPOSE DES PAILLASSES

L'entreprise du présent lot doit la repose des paillasses (sèches et humides) préalablement déposées et stockées.

L'entreprise prévoir toutes les fixations et joints nécessaires.

L'entreprise devra tous les raccordements nécessaires depuis les attentes laissées en place par le lot CVC plomberie gaz spéciaux.

2.4 REPOSE SORBONNE EXISTANTE

L'entreprise du présent lot doit la repose de la sorbonne existante.

L'entreprise prévoir toutes les fixations et joints nécessaires.

L'entreprise devra tous les raccordements nécessaires depuis les attentes laissées en place par le lot CVC plomberie gaz spéciaux.

Aménagement de la plateforme de recherche Onco-Phéno-Screen SORBONNE UNIVERSITE

2.5 POSE PAILLIASSES SECHES

L'entreprise doit la pose de paillasses sèches.

Les raccordements en fluides (pour les paillasses sèches prévoir gaz spéciaux uniquement) à réaliser aux niveaux des paillasses sont indiquées dans l'annexe intitulé « nomenclature des paillasses et sorbonnes »

La présente entreprise doit le raccordement des paillasses sèches (gaz uniquement pour les paillasses sèches) depuis les attentes laissées par l'entreprise du lot 02.

L'entreprise doit prendre connaissance des prescriptions du CCTP lot 02 pour connaître les caractéristiques des différentes tuyauteries à mettre en place.

Rappel : Pas de dossierets sur les paillasses, les alimentations d'électricités seront au-dessus dans des goulottes et les autres fluides (EF, ECS, gaz...) seront également au-dessus des paillasses

2.6 TRANCHE OPTIONNELLE

Le laboratoire L2 est en tranche optionnelle.

Les travaux dans le laboratoire L2 à charge du présent lot, à savoir :

- Dépose soignée des paillasses
- Reprise des paillasses

Sont à prévoir dans la tranche optionnelle.

**Aménagement de la plateforme de recherche Onco-Phéno-Screen
SORBONNE UNIVERSITE**

III. DOE UNIQUE GNERIQUE

En fin de travaux, l'entrepreneur fournira le Dossier des Ouvrages Exécutés.
Ils seront remis à raison de 3 tirages numériques (en DWG et en PDF);

Le DOE sera composé au minimum des éléments suivants :

- Rappel de l'affaire traitée (N°, objet, lieu, etc.)
- Déclaration de conformité CE
- Notice d'instruction/Guide d'exploitation (voir ci-dessous *)
- Note de calcul de tous les équipements ou mise en œuvre qui en requièrent
- Isométrie avec nomenclature (spécifications matières, spécifications matériels, repérages des soudures, repérage de toutes les singularités)
- Certificats matières (tubes, brides, fonds bombés, châssis...)
- Certificats de conformité des équipements de sécurité
- Certificats de conformité des équipements d'exploitation/production
- DMOS/QMOS/CQS et certificats d'exécution des opérations de soudage
- Rapport de contrôle des soudures,
- PV d'essai des équipements de sécurité
- PV d'essai des équipements d'exploitation/production
- PV épreuve d'étanchéité
- PV épreuve de résistance
- Fourniture des plans de projet d'ensemble, schéma de principe ou tous autres documents.
- Toutes autres pièces que l'entrepreneur jugera utiles

* Notice d'instruction/Guide d'exploitation qui réunira en un seul dossier :

a. La notice descriptive incluant

- Les notices et fiches techniques des matériels utilisés, indiquant en particulier :
 - o nom et adresse des constructeurs,
 - o modèle et type,
 - o dimensions, raccordements, plans et schémas,
 - o Caractéristiques de fonctionnement.
 - o Déclaration de conformité CE

b. Les consignes d'exploitation comportant les chapitres suivants

- Mise en service et arrêt des installations (ordre des opérations à réaliser, conditions à vérifier, précautions à prendre).
- Marche normale (surveillance à effectuer, interventions en cas de dépassement de seuil).
- Opérations à réaliser en cas d'incident sur un élément de l'installation pour assurer au mieux la permanence de service.

c. La notice d'entretien

- Une notice d'entretien/maintenance détaillée
- Une notice d'entretien/maintenance présentée sous forme de tableau listant toutes les opérations d'entretien/maintenance et leur fréquence.

